



# REGLEMENT du concours « Créateurs de mode »

## ARTICLE 1 : Organisation

A l'occasion du festival « de fil en aiguille », organisé en avril 2016, la Maison pour tous Rosa-Lee Parks lance la cinquième édition du Concours « Créateurs de mode ».

## ARTICLE 2 : Participation

Ce concours met en compétition des créateurs de mode dans trois domaines : le dessin de mode, la réalisation du vêtement et sa présentation scénique.

Peuvent participer les personnes seule ou en groupe qui présenteront un modèle unique. Trois personnes maximum pourront être présentes sur la scène pour les besoins du scénario.

Les mineurs devront justifier d'une autorisation parentale (disponible montpellier.fr ou à l'accueil de la Maison pour tous Rosa Lee Parks)

### Attention :

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les participants attestent sur l'honneur de la qualité d'auteur des créations qu'ils présentent.

## ARTICLE 3 : Période

Ce concours est ouvert du 1er septembre au 11 décembre 2015 inclus (cachet de la poste faisant foi).

Les organisateurs délivreront les noms des projets retenus le lundi 11 janvier 2016.

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, modifier, annuler ou renouveler cette édition.

## ARTICLE 4 : Thème du Concours

Pour cette cinquième édition, les organisateurs ont retenu le thème : « Mon tailleur est riche ».

Le respect du sujet, l'originalité et le caractère que dégageront les créations seront les éléments principaux de sélection des projets.

## ARTICLE 5 : Modalités

Le concours est ouvert à tous les styles et tous les genres. Le candidat disposera de 1 à 3 minutes sur scène pour présenter sa création et devra intégrer le temps d'installation et de désinstallation dans sa prestation scénique. Une séance de répétitions est prévue le jour du concours, soit le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 de 14h à 18h à la Maison pour tous Méлина Mercuri. Cette séance est obligatoire.

## ARTICLE 6 : Inscription

Pour participer au concours joindre impérativement les documents suivants :

- La fiche d'inscription/attestation dûment remplie et signée par chaque participant.
- L'inscription aux Maisons pour tous en cours de validité pour toutes les personnes présentes le jour du concours (créatrice, mannequins, maquilleurs...). Tarif en vigueur appliqué.
- Un dossier de présentation de votre projet, au format A3 obligatoirement, qui doit comporter :
  - o une présentation du ou des candidats (parcours artistique, cursus scolaire, professionnel, motivation...)
  - o l'interprétation du thème « Mon tailleur est riche »
  - o une description de la création (au minimum 3 dessins techniques, échantillons de tissus, photos, rédaction, etc...)
  - o une explication de la mise en scène prévue (durée, musique, décor, nombre de personnes sur scène,...)
- Tout bulletin de participation incomplet sera considéré comme nul.
- Un accusé de réception parviendra à l'auteur par mail pour valider son inscription, c'est pourquoi il est important de bien noter toutes vos coordonnées.



### **ARTICLE 7 : Remise des Prix**

Elle aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016, à l'issue du défilé-concours à la Maison pour tous Méлина Mercuri. Les gagnants seront invités à présenter sur scène leur création, lors du défilé de mode auprès des créateurs, le samedi 2 avril 2016, au même endroit.

Le palmarès se répartira en trois catégories :

- le prix du public
- le prix du jury
- un prix spécial « De fil en Aiguille »

Le contenu des récompenses sera communiqué quelques semaines avant le concours.

### **ARTICLE 8 : Le jury**

Le jury sera composé de 5 personnes neutres qui ne seront révélées que quelques semaines avant le concours.

### **ARTICLE 9 : Exposition**

Les croquis, photos, documents reçus dans le cadre du concours, pourront faire l'objet d'une exposition organisée dans le cadre de l'édition 2017 du festival «De fil en aiguille».

### **ARTICLE 10 : Communication**

Les participants au concours « Créateurs de mode » de Montpellier autorisent les organisateurs à exposer, publier et reproduire leurs croquis, créations, leurs propos, leurs photos et les photos prises lors du festival « de fil en aiguille » – pendant 5 ans et à titre gracieux - dans le cadre défini par le concours, ainsi que dans toute opération relative à sa communication (parutions, magazines, dossiers de presse, affiches, programmes, catalogues, etc...). Le nom de l'auteur sera toujours cité.

---

Fiche d'inscription, attestation pour les personnes mineurs et règlement téléchargeable au format pdf sur [montpellier.fr](http://montpellier.fr)

---

Adressez vos projets avant le 11 décembre 2015 à l'adresse suivante :

Maison pour tous Rosa-Lee Parks  
Concours créateurs de mode de Montpellier  
10, rue François-Henry d'Harcourt - 34080 Montpellier  
Pour tout renseignements complémentaires : **04 67 66 34 99**  
[mpt.parks@ville-montpellier.fr](mailto:mpt.parks@ville-montpellier.fr)